



## SCoT DU SAN DU VAL MAUBUÉE RÉUNION PUBLIQUE

**21 SEPTEMBRE 2010**  
**SAN DU VAL MAUBUÉE, SALLE DU CONSEIL**

Environ 40 personnes se sont réunies le mardi 21 septembre 2010 entre 18h30 et 20h30 pour découvrir et échanger autour de la troisième phase d'études de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du SAN du Val Maubuée : le Document d'Orientations Générales (DOG).

### **DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

---

M. Daniel Vachez, vice-président du SAN du Val Maubuée, a introduit la séance.

Melle Sarah Gregory et Melle Pauline Pham, chargées d'études chez Citadia Conseil, ont restitué en une vingtaine de minutes les trois axes du Document d'Orientations Générales (DOG).

Un jeu de questions-réponses a ensuite été mené avec l'ensemble des personnes présentes. Lors du débat, Monsieur Vachez a animé les discussions et répondu aux questions des participants.

---

#### ***À la suite de l'intervention du bureau d'études, M.Vachez apporte quelques précisions :***

L'objectif général du SCoT du Val Maubuée est de densifier les espaces urbains pour limiter la consommation d'espaces naturels, gommer les effets de coupures.

Il faut attirer de nouveaux habitants sur notre territoire afin de maintenir et développer un bon niveau d'équipements. Le but est de maintenir un bon cadre de vie, en particulier les aménités naturelles, et préserver les espaces écologiques encore très présents sur le territoire.

Il ne faut pas oublier que l'Etat et la Région nous demandent d'accueillir un nombre d'habitants supérieur à celui que nous avons prévu, entraînant une construction importante de logements (proportion supérieure à ce qui est constaté actuellement).

Dans les mois à venir, un grand débat va avoir lieu : qu'acceptons-nous pour participer à l'effort de production de logements au niveau régional ?

---

## DÉBAT

### ***Les documents du SCoT***

---

#### 🗨 **Le document DOG est-il consultable dans sa totalité ?**

##### **Réponse :**

###### ***M. Lecomte***

« Une page web est dédiée au SCoT sur le site internet du SAN. L'ensemble des documents du SCoT y sont téléchargeables : panneaux d'exposition, diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et prochainement le Document d'Orientations Générales en cours de réalisation.»

###### ***M. Vachez, Vice-président du SAN***

« Il faut peut être intégrer le DOG en cours d'élaboration en précisant qu'il s'agit d'un document provisoire.»

#### 🗨 **Comment l'effort en logement et le développement de la Cité Descartes s'articulent avec le projet du Grand Paris ?**

##### **Réponse :**

###### ***M. Vachez, Vice-président du SAN***

On ne connaît pas encore la volonté de l'Etat pour la part économique dans la Cité Descartes.

Le SAN trouve le projet du Grand Paris concernant le territoire intéressant notamment grâce au tracé de la future ligne de métro.

Il faudra anticiper cette ligne en aménageant dès à présent des rabattements avec les transports collectifs et accepter qu'il faille faire dans ces secteurs de la densification.

Concernant la densification, le souhait des élus du territoire est de garantir une densification mesurée.

Le projet de développement urbain sur Champs-sur-Marne se traduira prioritairement par une extension dans les zones d'habitat existantes et non par la construction de nouveaux îlots.

###### ***M. Piotrowski, Vice-président du SAN***

Jusqu'à présent il n'y avait pas de document opposable de l'Etat. Mais aujourd'hui on va pouvoir dire ce que l'on souhaite ou pas pour notre territoire. Notamment au sujet des espaces environnementaux car nous ne voulons pas densifier sur les espaces verts, que l'Etat souhaite « ronger ».

###### ***M. Vachez, Vice-président du SAN***

Notre territoire a conscience qu'il doit assumer le développement économique de l'Est Parisien (Marne la Vallée et plus précisément le Cluster).

Il est vital de rééquilibrer la part des emplois et d'approcher le lieu de travail du domicile.

Les nouveaux arrivants sur le territoire sont attirés par deux points : les nombreux espaces de vie et la desserte en transports (RER). C'est pour garder cette qualité de vie que l'on souhaite une densification mesurée.

---

🗨 **Où en est le projet de ZAC sur la haute Maison à Champs sur Marne?**

**Réponse :**

*M. Robert*

La ZAC de la Haute maison est en cours de modification pour une densification qui permettra le développement du cluster Descartes. Actuellement, le niveau de densification est faible mais on peut prétendre accueillir plus.

*M. Piotrowski, Vice-président du SAN*

La délimitation actuelle de la ZAC de la Haute Maison est inchangée.

🗨 **M. Rihan Cypel**

“ Il faut défendre notre territoire pour être entendu vis-à-vis de l’Etat mais également de la Région.

Il paraît important de dépasser le débat sur la densité pour se consacrer à la question « Quel projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir? ».

Il faut jouer de nos atouts tout en prenant en compte nos faiblesses pour se projeter vers l’avenir.

Plus nous saurons ce que nous voulons pour notre territoire plus nous serons à même de discuter avec l’Etat et la Région.”

🗨 **On observe une hausse de la précarité. Le SCoT prend-il en compte les questions sociales?**

**Réponse :**

*Mlle Pham*

Cet aspect n’est pas négligé dans le document SCoT. La prise en compte de ces questions se fait de manière indirecte. L’axe 3 du Document d’Orientations Générales (DOG) valorise la notion de développement économique et social dans un but de développement équitable.

Par exemple, concernant le logement, il souhaite favoriser le parcours résidentiel dans le but de répondre aux besoins de tous.

🗨 **Nous constatons un manque de liaisons entre les quartiers, point important pour créer du lien social. Que prévoit le SCoT ?**

**Réponse :**

*M. Vachez, Vice-président du SAN*

Nous ne partons pas de zéro. De nombreux documents validés récemment, tels que le Programme Local de l’Habitat (PLH), le Plan Local des Déplacements (PLD), le diagnostic économique ... sont des supports sur lesquels sont basées les orientations du DOG, ce sont des points intégrés dans le projet SCoT.

🗨 **La voie ferrée Paris-Est est-elle conservée dans le cadre du SCoT ?**

**Réponse :**

*M. Vachez, Vice-président du SAN*

La voie ferrée sera maintenue mais nous ne pouvons pas encore dire sous quelle forme. Cette liaison est vitale pour le transport de marchandises.

---

🗨️ **Le document comprend il un volet sur l'action citoyenne dans la vie de la cité?**

**Réponse :**

*Mlle Pham*

Le SCoT prévoit des leviers d'actions dans la mesure du possible. L'ensemble des orientations du DOG visent à instaurer la mixité urbaine, du lien social, etc...

*M. Vachez, Vice-président du SAN*

Il n'y a pas de véritable intégration dans le document mais celui-ci se base sur les trois piliers qui composent le Développement Durable.

Cependant, nous intervenons en tant qu'élus en dehors du cadre du SCoT sur les thématiques de l'éducation, du domaine social, etc... Nous travaillons afin de progresser dans ce domaine. Aujourd'hui dès lors que nous demandons une subvention pour un équipement par exemple, il est demandé de mettre en avant la concertation mise en place avec les habitants.

**La séance est levée à 20h15.**